



Macamic, c'est plus qu'une ville

M

.....
*Macamic, c'est plus qu'une ville!
Une nature dans ses plus beaux
atours, dominée par le lac Macamic,
la propriété accessible, de grands
terrains dans des quartiers bien
aménagés, conçus pour les résidents.*

.....
*Une ville organisée, de nombreux
commerces et services municipaux,
hospitaliers et gouvernementaux,
une économie solide et bien établie,
un avenir prometteur.*

.....
*Moi, j'ai choisi Macamic et ses gens
accueillants!*

C

.....
*Choisir sa ville, c'est choisir sa
qualité de vie. Chaque année,
Macamic accueille de nouveaux
résidents, et ce n'est pas sans raison.*

.....
*De beaux parcs, un environnement
sain, sans pollution, une eau de
qualité, des loisirs pour tous les âges;
des gens d'affaires dynamiques,
une population fière de sa ville.*

.....
*Macamic, le choix d'une qualité de
vie supérieure! Macamic, une ville
de choix.*

Sommaire

La chronique du maire	3	La forme masculine utilisée dans cette
Informations municipales	4	publication désigne, lorsqu'il y a lieu,
La bibliothèque	8	aussi bien les femmes que les hommes.
La page communautaire	9	
La rubrique informative	10	Ce bulletin d'informations est publié six
Le calendrier des activités	18	fois l'an par la Ville de Macamic.
Pour nous rejoindre	20	

Un grand merci à tous nos collaborateurs.

Mise en pages : Ginette Labbé

Correction : Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 12 no 3
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

La chronique du maire

Madame, Monsieur,

En ce début de période estivale, nous désirons souhaiter à chacun d'entre vous un très bel été en toute sécurité!

La Corporation de développement, en collaboration avec la municipalité, le fonds du pacte rural de la MRC d'Abitibi-Ouest, le fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de Royal-Roussillon, le député François Gendron et autres donateurs à être confirmés, a réalisé au cours des derniers jours la consolidation des infrastructures d'amusements pour les jeunes dans les différents parcs de notre territoire; 52 875 \$ sont bien investis pour notre jeunesse avec l'installation des équipements suivants :

- Parc Curé-Aimé-Lamothe : une balançoire quatre sièges;
- Parc Tembec : un jeu modulaire et une balançoire quatre sièges;
- Parc Optimiste (secteur Colombourg) : un jeu modulaire.

Nous sommes assurés que ces nouveaux équipements sauront grandement plaire et répondre aux attentes des utilisateurs et nous en profitons pour remercier

sincèrement tous nos partenaires financiers.

Si la tendance se maintient et que le ministère de l'Environnement délivre les autorisations requises, nous débuterons cet été le projet Fortin-les-Berges, afin de recevoir de nouvelles constructions dès cette année.

Nous tenons également à féliciter les dirigeants du Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales qui ont travaillé encore une fois de façon remarquable ayant mené à une confirmation par le gouvernement du Québec d'un investissement de 7,5 M\$ pour la rénovation et la modernisation du bâtiment et des infrastructures au Centre Saint-Jean de Macamic, travaux qui devraient s'amorcer graduellement au cours des mois à venir.

Je vous invite à consulter les procès-verbaux de nos réunions sur le site Web de la municipalité au : www.villemacamic.qc.ca

Recevez mes meilleures salutations.

Daniel Rancourt, maire

Informations municipales



Nomination

Monsieur Denis Bédard, directeur général, est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Annick Goulet au poste d'opérateur des usines de filtration et d'épuration des eaux usées et inspecteur municipal adjoint.

Monsieur Goulet possède un D.E.P. en traitement des eaux de l'école Paul-Gérin-Lajoie de Vaudreuil et un baccalauréat en géographie spécialisée en aménagement du territoire.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre organisation et la meilleure des chances dans ce nouveau défi.

**Source : Denis Bédard, dir. gén.
819-782-4604, poste 238**

Règlement concernant les animaux

Voici un rappel concernant vos animaux sur le territoire de la Ville de Macamic.

Nuisances

Les faits, circonstances, gestes et actes ci-après énoncés constituent des nuisances ou infractions et le gardien est passible d'amendes.

1. Le fait, pour un chien, d'aboyer ou de hurler de façon à troubler la paix, la tranquillité et d'être un ennui pour une ou plusieurs personnes;
2. Le fait, pour un chien, de déplacer ou de fouiller dans les ordures ménagères;
3. Le fait, pour un chien, de se trouver sur un terrain privé sans le consentement exprès du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain. Cette disposition ne s'applique pas à un chien guide;
4. Le gardien d'un animal doit immédiatement nettoyer, par tous les moyens appropriés, toute place publique ou toute propriété privée salies par les dépôts de matière fécale laissés par un animal dont il est le gardien et doit en

disposer d'une manière hygiénique. À cette fin, le gardien doit avoir en sa possession le matériel nécessaire. Cette disposition ne s'applique pas au chien guide;

5. Toute personne qui trouve un animal errant doit le signaler immédiatement ou le remettre sans délai aux services des travaux publics de la Ville de Macamic.



**Source : Joëlle Rancourt, sec.-trés.
819-782-4604, poste 223**

Lots intra municipaux

Saviez-vous que...

Les lots intra municipaux sont la propriété du gouvernement du Québec via le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et que la Ville de Macamic en a la gestion? La Ville ne peut ni les vendre ni les modifier sans le consentement du Ministre; tous les revenus générés doivent être réinvestis dans la mise en valeur de lots et dans la communauté qui en bénéficie.

Les lots intra municipaux couvrent une superficie de 950 hectares sur le territoire de la Ville de Macamic. De cette superficie, 733 hectares sont de la forêt qui est productive, c'est-à-dire qu'elle permet de produire des forêts matures et 217 hectares sont constitués d'aulnaies, de dénudés humides (swamps), de dénudés secs (rocs ou caps de roches) et de plans d'eau où aucun travail ne sera effectué.



Cette superficie s'étend sur 18 lots et 9 demi-lots au total, des Rangs 1 et 2 du canton La Sarre et dans le Rang 10 du canton Palmarolle au sud de l'ancien village de Colombourg.

Depuis 2003, 13,2 hectares de récolte ont été effectués, soit une récolte moyenne annuelle de 4,4 hectares, ce qui représente environ 0,5 % de la superficie de tous les lots intra municipaux de la Ville. La récolte génère une activité économique annuelle très importante pour la communauté. Elle permet à un travailleur de la municipalité d'effectuer la récolte durant l'hiver et à un transporteur de la communauté de livrer le bois aux usines de la région. Au total, c'est approximativement 1006 m³ de bois qui sont récoltés annuellement, soit 392 m³ de bois de résineux et 614 m³ de

bois de feuillus. Ces bois sont transformés ici dans la MRC d'Abitibi-Ouest aux usines de Tembec inc. et de Norbord à La Sarre.

En ce qui a trait aux travaux sylvicoles, approximativement 8000 plants sont reboisés annuellement sur la convention, 6,3 hectares de plantation sont dégagés annuellement et finalement trois hectares de terrain sont préparés à la fin de l'été pour être reboisés l'année suivante; à cela s'ajoutent les investissements immobilisés dans la construction et le gravelage de chemins d'accès. Afin de financer ces travaux, la Ville peut compter sur l'aide financière du « volet 11 » (programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier) et du fonds MRC de mise en valeur. En additionnant la récolte forestière, les travaux d'aménagement forestier et la construction de chemins, c'est approximativement 70 000 \$ qui sont générés annuellement et redistribués dans la communauté. La mise en valeur des lots intra municipaux fournit environ cinq emplois saisonniers ou l'équivalent d'un emploi à temps plein tous les ans. C'est de l'argent investi pour et par des gens de votre municipalité!

Source : L'équipe de Sylviculture Lavérendrye et la Ville de Macamic

Demande de soumissions

Vente de propriétés

Garage no 1

Garage de l'ancienne paroisse de Macamic ainsi que le bâtiment adjacent et le terrain, le tout situé au :

492, Route 101
Lot 23-01, Rang 2

Description du garage et du terrain :

Superficie du terrain : 1 306,59 mètres carrés
Façade : 61,19 mètres
Dimension de la bâtisse : 30' x 50'
Hauteur libre : 12' 4''
Porte : 1 porte de 14' de large x 11' de haut
Boîte électrique : 200 ampères
Bâtisse non isolée

Garage no 2

Garage de la Ville de Macamic et le terrain, le tout situé au :

14, 7^e Avenue Est

Lot 02-01-P Bloc 3

Lot 02-02-P Bloc 3
Bloc 206-03-P
Bloc 206-05-P

Description du garage et du terrain :

Superficie du terrain : 4 166,89 mètres carrés
Façade : 62,48 mètres
Profondeur : 63,34 mètres
Dimension de la bâtisse : 79' x 45' avec une annexe de 38' x 44'
Hauteur libre : 15' 8''
Porte : 1 porte de 14' de large x 13' de haut
2 portes de 10' de large x 13' de haut
Boîte électrique : 200 ampères – 600 volts
Transformeur 30 KVA – 220 volts
Bâtisse isolée : 3 620 pieds carrés
Bâtisse non isolée : 1 720 pieds carrés
Type de chauffage : huile à air forcé

La Ville de Macamic recevra des soumissions pour la vente de ces propriétés sans garantie légale. Les personnes intéressées à soumissionner doivent déposer leur soumission dans une enveloppe scellée portant la mention « Soumission garage no 1 » ou « Soumission garage no 2 » au plus tard

le 9 juillet 2007, à 10 heures, heure locale, à l'adresse suivante :

M. Denis Bédard, dir. général
(Soumission garage no _____)
Identifier le numéro

Ville de Macamic
1, 7^e Avenue Ouest
Macamic (Québec) J0Z 2S0

Une seule soumission par enveloppe sera acceptée.

Pour visiter les bâtiments, vous devez contacter le contremaître au 819-782-4604, poste 224, du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 16 heures.

L'ouverture des plis sera faite publiquement au même endroit et le même jour à 10 heures 15, heure locale.

La Ville de Macamic ne s'engage à retenir ni la plus haute, ni aucune des soumissions qui seront présentées et n'encourt aucuns frais de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Le 29 mai 2007

Joëlle Rancourt, secrétaire-trésorière adjointe

La bibliothèque

Nouveautés (Macamic)

- Le bien des miens
Janette Bertrand
(Don Club Lions)
- Le Val de l'espoir
Marie-Bernadette Dupuy
- Les champignons sauvages du Québec
Mathieu Sicard
- La fille du Cardinal – Tome 3
Nadine Grelet
(Don Club Lions)
- Maudit que le bonheur coûte cher
Francine Ruel
- Rien qu'une nuit
Jayne Ann Krentz
- D'un silence à l'autre – Tome 1
Micheline Duff
- La raison du cœur
Nicholas Sparks

- À l'ombre du clocher
Tome 2 : Le fils de Gabrielle
Michel David
- Les plantes de la forêt boréale
Roger Larivière
- La fille du pasteur Cullen
Sonia Marmen
- Comprends-tu ça Laurette?
Cécile Hélie-Hamel
(Don Club Lions)
- L'accusé
John Grisham

La bibliothèque municipale de Macamic sera fermée le 27 juin ainsi que le 4 juillet.



La page communautaire

Horaire d'été

Nous désirons vous informer de l'horaire d'été du Service de première ligne, point de service de Macamic (CLSC) pour les services courants (consultations avec l'infirmière) pour la période du 24 juin 2007 au 26 août 2007.

Pour les prélèvements sanguins, avec rendez-vous seulement : les mardis de 8 heures 30 à 10 heures et les vendredis de 8 heures à 10 heures.

Pour les consultations avec l'infirmière, sans rendez-vous : les mardis et les vendredis de 10 heures à 12 heures.

Source : Nathalie Depont

Festival de danse

Les organisateurs du 12^e festival de danse désirent remercier sincèrement la population qui a fait de cet événement un grand succès; plus de 900 spectateurs ont assisté à ce spectacle.

Merci et à l'an prochain


Jardin communautaire



Pour les personnes qui aimeraient cultiver un petit jardin, il reste quelques espaces disponibles au jardin communautaire sur la 5^e Avenue Ouest, face au salon funéraire; la terre est prête à être semée.

Information : Jeannine Bédard
819-782-2389

Lancement du 16 mai 2007

Un grand merci à la Corporation de développement de Macamic ainsi qu'à la Ville de Macamic et à la municipalité d'Authier-Nord pour le magnifique lancement au Centre Joachim-Tremblay, le 16 mai dernier, de mon troisième roman intitulé :  Comprends-tu ça Laurette?

Ce fut magnifique! Je suis fière de mes racines macamicoises et chaque fois qu'il me sera possible de faire connaître Macamic, je le ferai avec joie et fierté.

Une redevable ambassadrice

Cécile Hélie-Hamel

Rubrique informative

Comité local de prévention du suicide de La Sarre inc.

Le suicide chez les adolescents

Il n'est pas toujours facile de bien cerner la réalité d'un jeune qui souffre pour pouvoir l'aider. Voici un extrait des propos tenus par un jeune suicidaire qui illustrent bien cet état :

« Il n'a pas vu, sur mon visage, tout mon désespoir... C'est de ça que j'avais le plus besoin à ce moment-là. Quelqu'un qui constate ma douleur et qui me vienne en aide... parce que, en y repensant, je n'avais plus de force, j'étais vidé et n'avais aucune énergie pour exprimer tout mon dégoût face à cette vie insensée... ».

Pour les jeunes, la pression associée à la réussite scolaire, à un climat familial perturbé, à une vie sentimentale éprouvante (rupture amoureuse, recherche d'identité sexuelle) et à l'isolement social (rejet par leurs pairs) est souvent énorme. Le manque d'expérience dans la résolution de problème fait en sorte que l'adolescent n'a pas le recul nécessaire pour

dédramatiser cet événement et pour entrevoir d'autres solutions; prend alors naissance une détresse qui gagne en intensité et qui devient vite insupportable. Par le geste suicidaire, l'adolescent ne cherche pas à mourir, mais simplement à faire cesser la souffrance.

Les messages et les comportements les plus fréquents :

Malgré toute la bonne volonté des parents, il demeure difficile de distinguer un adolescent en crise d'un adolescent suicidaire.

Voici quelques signes verbaux :

Je veux en finir, la vie n'en vaut pas la peine, je serai bien mieux mort, bientôt vous allez avoir la paix, etc.

La non-communication verbale de l'intention ne veut pas dire qu'il n'y a pas de signes de détresse. Voici quelques indices comportementaux : dons d'effets personnels, isolement, consommation d'alcool et autres drogues, haut niveau d'irritabilité ou agressivité, sentiment de désespoir, formulation d'un plan ou

prendre de plus en plus de risques, idéaliser des personnes qui se sont suicidées, etc.

Contrairement à de fausses croyances, les adolescents peuvent souffrir de dépression. De plus, il ne faut pas oublier le caractère impulsif qui caractérise souvent les adolescents, d'où l'importance d'intervenir rapidement.

Que faire devant de tels messages, en tant que parents ou amis?

Être ouverts et disposés à parler du suicide pourrait sauver une vie. Voici quelques éléments à vérifier :

- ⇒ Aborder directement la question du suicide avec lui;
- ⇒ Écouter sans juger et permettre l'expression de sa peine;
- ⇒ Vérifier s'il a un plan suicidaire;
- ⇒ Trouver des moyens pour rompre le secret;
- ⇒ L'aider à trouver des moyens pour diminuer sa souffrance;
- ⇒ Le référer pour qu'il obtienne l'aide nécessaire le plus tôt possible.

Il y a trois étapes pour que la démarche d'assistance soit efficace : il faut que la

personne suicidaire reconnaisse qu'elle a un problème, qu'elle ait la ferme intention de s'en sortir avec l'aide d'autrui et qu'elle ait recours aux services d'aide. Votre rôle d'aidant est avant tout de détecter la souffrance de la personne, de la supporter et de la guider vers les ressources appropriées.

Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes

Le CAAP-AT est l'organisme communautaire régional mandaté par le ministre de la Santé et des Services sociaux, conformément aux articles 76.6 et suivants de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Voici les services que nous offrons :

- **L'information et la référence** : il s'agit de référer l'appelant au bon service si sa demande ne relève pas de notre mandat ou de notre compétence.
- **L'accueil et l'écoute** : il s'agit de permettre à une personne qui en a besoin de se confier et d'être écoutée dans un climat de confiance.

➤ **Le support/conseil** : il s'agit de rédiger un document visant, par exemple, à lui donner accès à un dossier ou visant à lui offrir des alternatives ou des réponses en lien avec une problématique dans le réseau de la santé et des services sociaux. Il s'agit d'aider une personne à adresser une demande d'enquête auprès d'un ordre professionnel (ex. Collège des médecins). En fait, il s'agit de toute démarche qui n'inclut pas le dépôt d'une plainte dans le réseau de la santé et des services sociaux.

➤ **La démarche de plainte** : il s'agit d'assister et d'accompagner un usager tout au long de sa démarche de plainte. Nous lui expliquons ses droits, nous le renseignons sur le régime de plainte (délai, recours, etc.), nous pouvons rédiger sa lettre de plainte et nous l'accompagnons lors de la rencontre dans le cadre de l'analyse de sa plainte. Suite à la réception des conclusions, nous vérifions son degré de satisfaction. Si l'utilisateur est insatisfait de la réponse obtenue, nous reprenons sensiblement le

même processus auprès de la deuxième instance.

Concrètement, qu'avons-nous fait au cours de la dernière année, soit du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007?

- *Nous avons répondu à plus de 240 individus;*
- *Nous avons répondu à plus de 320 demandes de service;*
- *Nous avons assisté et accompagné des usagers dans plus de 115 démarches de plaintes.*

Nous répondons à des gens de toute la région de l'Abitibi-Témiscamingue. La majorité provient de la région de Rouyn-Noranda avec près de 50 % de notre clientèle, ensuite la Vallée-de-l'Or avec 20 %, Amos avec 12 %, le Témiscamingue avec également 12 % et La Sarre avec 6 %. Les gens qui ont fait appel à nos services apprécient grandement le support et l'aide que nous leur avons apportés. N'oubliez pas, nos services sont gratuits et confidentiels.

Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes
139, avenue Québec
Rouyn-Noranda J9X 6M8
caapat@cablevision.qc.ca
1-877-767-2227 ou 819-797-2433
www.caapat.com

Fondation du rein

Les membres de la Fondation du rein remercient les bénévoles et la population de Macamic pour leur générosité.

Ils ont recueilli la somme de 2 531 \$ cette année; c'est un peu plus que l'an passé.

Merci beaucoup!

Source : Marcelline Raymond

Messe au cimetière

La communauté chrétienne Saint-Jean-l'Évangéliste de Macamic invite ses paroissiens à une célébration pour tous les défunts inhumés dans notre cimetière.

Cette célébration aura lieu le dimanche 29 juillet à 14 heures; en cas de pluie, elle se fera à l'église.



Invitez vos parents et vos amis à y participer.

Dépotoir municipal secteur Macamic

Veillez prendre note que le dépotoir est ouvert au public le samedi seulement de 8 heures à 16 heures.

Deux conteneurs sont à votre disposition à l'entrée, lorsque ce dernier est fermé, pour les déchets qui brûlent seulement.

Tous les autres matériaux comme le bardeau d'asphalte, les métaux, les pneus, les blocs de ciment doivent être apportés sur le site du dépotoir aux endroits appropriés.

Pour ce qui est des pneus, il est très important d'enlever la jante (roue) car ces deux matériaux ne sont pas récupérés par le même organisme, donc si la jante est avec le pneu, ce dernier ne sera pas récupéré; ces articles encombreront donc le site.



Nous vous remercions de votre collaboration.

La Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon

Dépotoir (secteur Colombourg)

Pour les usagers du secteur Colombourg, veuillez noter l'horaire d'ouverture du dépotoir de Palmarolle : le site est accessible seulement les mercredis de 13 heures à 16 heures et les samedis de 9 heures à 14 heures.

Animation estivale 2007
(Jeux d'été)

Nous désirons vous informer que la Ville de Macamic et la Commission scolaire du Lac-Abitibi ont conclu une entente avec l'entreprise de madame Nadia Gagnon, Aux pays des merveilles, pour l'organisation et la réalisation des activités reliées aux jeux d'été pour les jeunes de notre municipalité. Madame Gagnon sera aidée de madame Karine Jolin.

Les services d'animation débuteront le lundi 25 juin 2007; ces services seront accessibles du lundi au vendredi, de 7 heures à 18 heures.



Madame Nadia Gagnon
819-782-2216 ou
819-339-1707

COMMUNIQUÉ

La saison pour effectuer la vidange ou le traitement des fosses septiques est débutée depuis le 4 juin dernier et se poursuit jusqu'au 31 octobre 2007.

D'un commun accord, les conseillers et les conseillères de comté de la MRC d'Abitibi-Ouest convenaient d'encourager et de « publiciser » le service (traitement/vidange) en vous offrant un rabais de 5 %, sous certaines conditions, ainsi que le tirage d'une vidange gratuite ou d'un traitement gratuit lors de la prochaine vidange de votre installation septique. Pour plus de détails concernant le tirage et le rabais, veuillez communiquer avec la MRC d'Abitibi-Ouest au 819-339-5671.

Plusieurs utilisations sont à votre portée :

- ➔ vidange ou traitement de fosses;
- ➔ nettoyage de regards (mainholes);
- ➔ vidange de fosses sèches (location lors d'activités);
- ➔ vidange de toilettes sèches;
- ➔ vidange de bassins (gros volume).

Réservez dès maintenant en composant le 819-339-5671, poste 221.

L'utilisation de l'eau potable

Bien que l'eau soit une ressource abondante au Québec et que l'approvisionnement en eau potable soit, par conséquent, un service accessible, il ne faut pas oublier qu'il faut l'utiliser à bon escient. La belle température est arrivée, nous désirons rappeler à la population l'existence du règlement No 96-431 concernant l'utilisation de l'eau potable. L'économie de l'eau et la réduction des coûts de traitement sont les grands objectifs de ce règlement. Voici un résumé de ce règlement :



- ↳ Tout citoyen désirant effectuer l'arrosage de sa pelouse à l'aide d'un appareil automatique tel que tourniquet, arrosoir à balancier ou arrosoir enfoui dans le sol devra suivre les consignes suivantes :
- ↳ L'arrosage est permis, pour les numéros civiques pairs, les mardis, vendredis et samedis et pour les numéros civiques impairs, les

mercredis, vendredis et dimanches, entre 19 heures et minuit.

Toutefois, l'arrosage manuel à l'aide d'un boyau muni d'une fermeture automatique est autorisé en tout temps.

- ↳ Le remplissage des piscines est autorisé une seule fois par année entre le 15 mai et le 1^{er} septembre, entre 19 heures et 6 heures. Le remplissage en dehors des heures précisées est autorisé à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine ou pour des besoins de mise en forme de la toile.
- ↳ Dans le cas de nouvelles pelouses, l'arrosage est autorisé tous les jours, au besoin, pendant 15 jours suivant l'installation.
- ↳ Le lavage des véhicules est permis tous les jours, à toute heure, à la condition d'utiliser un boyau muni d'une fermeture automatique.

De plus, il est interdit d'utiliser un boyau avec ou sans fermeture automatique pour nettoyer les entrées, les trottoirs et les patios entre le 15 mai et le 15 septembre.



Pour obtenir des renseignements supplémentaires, on peut consulter le règlement à l'hôtel de ville.

La Ville de Macamic sollicite donc la collaboration de la population, l'invitant à respecter ce règlement.

Collection Claude-Morin

En tant que chargé de projet pour la collection Claude-Morin, il me fait plaisir de vous inviter à venir découvrir la collection Claude-Morin dans le secteur Colombourg. Le début de la saison régulière est le 18 juin.

Durant une quinzaine d'années, monsieur Morin acquiert des voitures à chevaux aux quatre coins de l'Abitibi-Ouest; aujourd'hui, la collection compte près d'une trentaine de voitures.

Les voitures à chevaux et les quelque 300 objets de la collection Claude-Morin sont disposés dans la grange et répartis en cinq thématiques :

- ⇒ Les bogheis
- ⇒ Les voitures utilitaires
- ⇒ La traction animale
- ⇒ Les voitures d'hiver
- ⇒ La vie domestique



Des photographies d'archives font découvrir l'étonnante épopée des transports en Abitibi rurale, dont le territoire hydrologique appartient au bassin versant de la Baie d'Hudson. Plusieurs articles promotionnels seront également en vente sur place.

Pour information ou réservation, communiquez au 819-782-4604, poste 225 ou au 819-333-8689.

Au plaisir de vous rencontrer.

Marco Desforges
Chargé de projet

Changement d'adresse

Le Service québécois de changement d'adresse (SQCA) permet de signaler, en quelques minutes et dans une seule

démarche, un changement d'adresse à six ministères et organismes gouvernementaux, soit le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Régie des rentes du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec,

Revenu Québec, le Directeur général des élections et la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le SQCA est sous la responsabilité de Services Québec. On peut signifier son changement d'adresse par le SQCA par téléphone au 1-877-644-4545, par Internet, (www.adresse.info.gouv.qc.ca) ou au comptoir, en vous rendant dans les bureaux de Services Québec.

Offres d'emploi

On cherche des débroussaillers pour travailler sur la convention d'aménagement forestier de Macamic. Vous devez être disponibles pour le mois de juillet.



Vous devez avoir de l'expérience, posséder votre équipement ainsi que les vêtements de sécurité nécessaires, soit bottes, casque avec visière, pantalon de sécurité, etc.

Pour poser votre candidature ou avoir plus de renseignements, contactez Sylviculture Lavérendrye au 819-333-3472.

Partir en vacances au Québec

À ceux qui désirent planifier des vacances au Québec, le ministère du Tourisme propose des guides de chacune des 20 régions touristiques; ces guides présentent un portrait de la région et un choix d'itinéraires et offrent également des renseignements sur les activités de loisirs et de sports ainsi que sur les sorties culturelles, la restauration et l'hébergement. Ces guides sont offerts dans les kiosques touristiques ainsi qu'à Tourisme Québec par téléphone (1-877-BONJOUR) ou par Internet (www.bonjourquebec.com).

Avis à tous pour les publisacs

Nous vous demandons de ne pas prendre plus d'un publisac afin de permettre à tout le monde d'avoir le sien. La distribution du publisac se fait au plus tard le samedi midi, mais comme bien des gens vont le chercher plus tard, il semble y en avoir de trop; cependant, la quantité est calculée, donc ne prenez que le vôtre. Merci de votre collaboration.

Le calendrier des activités

Juin	25	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30 (à confirmer)
	30	Soirée de danse avec musiciens au Club de l'Âge d'Or de Macamic suivie d'un goûter
Juillet	9	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30
	23	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30 (à confirmer)
	28	Soirée de danse avec musiciens au Club de l'Âge d'Or de Macamic suivie d'un goûter
Août	13	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30

La Fabrique de Macamic vous invite à son **BINGO** au sous-sol de l'église tous les dimanches à 18 heures 45; 2 600 \$ en prix remis chaque semaine. À 20 heures 30, bingo en réseau. Entrée au choix : 18 faces pour 18 \$ ou 12 faces pour 15 \$. Bienvenue à tous!

Bingo tous les mardis à 18 heures 45

Centre Joachim-Tremblay de Macamic - Gros lot 1 400 \$ toutes les semaines

Entrée 15 \$

Participez au bingo en réseau au Québec : gros lot variant entre 15 000 \$ et 25 000 \$; celui-ci a été gagné à plusieurs reprises dans notre salle.

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Le mercredi de 12 heures à 15 heures et de 19 heures à 20 heures 30.

Macamic

Le mercredi de 14 heures à 16 heures et de 19 heures à 21 heures.

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 9 août 2007; **la date limite pour apporter vos textes est le 6 juillet**; veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 819-782-4283.



Organismes à but non lucratif

Association de Chasse et Pêche	Comité des bénévoles du C.H. St-Jean
Association du hockey mineur	Comité du partage
Bibliothèque municipale	Comité de développement
Brigade des Pompiers volontaires	Comité villes et villages en santé
C.K.-Munotair	Commission des loisirs
Club de l'Âge d'Or	Fabrique St-Jean
Club de la Fraternité	La Gamme d'Or
Club de Motoneige	Le Cercle des Fermières
Club de Patinage artistique	Les Chevaliers de Colomb
Club Lions	Les Femmes Chrétiennes
Club nautique	Les Filles d'Isabelle
Comité de valorisation des biens culturels	Office municipal d'Habitation

Pour nous rejoindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le numéro de téléphone est **(819) 782-4604**

		<u>Poste</u>
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Secrétaire-trésorière adjointe	223
Madame Nicole Bouffard	Secrétaire-trésorière adjointe	227
Madame Lucette Bastien	Coord. aux associations sportives et de loisirs	230
Monsieur Ghislain Deschênes	Agent de développement de la Corporation	225
Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur privé du Centre Joachim-Tremblay	231
Bureau de l'animation en loisirs		233
Monsieur Renald Mélançon	Usine de filtration	240 ou 241
Monsieur Richard Michaud	Contremaître	224 ou 239
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire de direction	221
Gare		244
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay		237
Info-loisirs	Horaire des activités	2
Service d'urgence 24 heures	(pour bris d'aqueduc ou d'égout)	5
Madame Suzanne Poliquin	Office municipal d'habitation	787-6340
Urgence (police, service d'incendie, ambulance)		9-1-1

Télécopieur Ville de Macamic : **(819) 782-4283**

Télécopieur Centre Joachim-Tremblay : **(819) 782-4464**

Adresse électronique : **macamic@mrcao.qc.ca**